



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

**Séance du 03 octobre 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le trois octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

**Étaient présents** : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

**Était excusés** : Mme FALXA Odile

**A été nommée comme secrétaire de séance** : Mme IDIART Claudine

Date convocation : 29/09/2023

Date d'affichage : 29/09/2023

### **DECISION N° 3 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE** *(Nomenclature 9.1 – Autres domaines de compétences des communes)*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le site internet de la commune n'est pas accessible pour les personnes en situation de handicap. Or, cette accessibilité est une obligation pour les sites publics.

Il propose au Conseil Municipal de lancer la démarche de mise en accessibilité du site de la commune. Cette démarche s'effectue en plusieurs étapes :

- La réalisation d'un audit de conformité réalisé par un auditeur expert en accessibilité
- La correction des non conformités,
- L'audit de contrôle des corrections.

Monsieur le Maire indique que la mise en accessibilité du site internet peut être financé par le fonds de concours Accessibilité de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et par le fonds d'aide de la Banque des Territoires.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le lancement de la mise en accessibilité du site internet de la commune,
- **SOLLICITE** le fonds de concours Accessibilité de la Communauté Agglomération Pays Basque, les financements de la Banque des Territoires et de tous les autres financeurs,
- AUTORISE** le Maire à engager toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 03 octobre 2023

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 10/10/2023

Et après transmission en sous-préfecture le 10/10/2023